

À la une

L'incidence inquiétante de l'arrêt du Conseil d'État du 1^{er} mars 2024 sur la présomption d'innocence et le secret du conseil en contestation de perquisition

note par Vincent NIORÉ sous CE, 1^{er} mars 2024

Le Conseil d'État a rejeté les requêtes des institutions représentatives des avocats aux fins d'annulation de la circulaire du 28 février 2022 qui portait notamment atteinte, selon elles, au « principe d'indivisibilité » du secret professionnel.



© ceprей тараныха_AdobeStock

Actualité

Mieux valoriser les fonctions civiles des magistrats : le plan d'action de l'ENM

focus

Doctrine

« Jeux d'enfants » ou de la lutte contre le harcèlement scolaire

étude par Eudoxie GALLARDO

Jurisprudence

L'avocat peut-il être à ne pas défendre ?

note par Julien BROCHOT
sous Cass. 1^{re} civ., 28 avr. 2024

Gazette Spécialisée

DROIT DE LA FAMILLE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• **Élodie MULON**

Avocate au barreau de Paris, associée, Chauveau Mulon & Associés

• **Isabelle REIN-LESCASTÉREYRES**

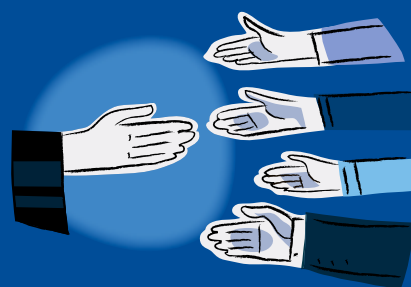
Avocate au barreau de Paris, associée, BWG Associés

• **Guillaume BARBE**

Avocat au barreau de Paris, associé, IVOIRE

AVEC LA PARTICIPATION DE

Camille ANGER, Charlotte BLANCHE, Marion BONNET, Margot BOUHNİK, Alice BOUISSOU, Laura BRESSON, Mélanie COURMONT-JAMET, Mentine DELATTRE, Roxane DESURMONT, Priscillia FERNANDES, Loraine FIRDION, Marion GALVEZ, Clémentine GLORIA, Pauline GOURDON, Laurence JANER, Romane LEMAITRE, Maëlys LOKOTO, Raluca LOLEV, Silan MANIS, Léa MARTEAUX, Natacha OSMAN, Morghân PELTIER, Margaux PFISTER, Pierre ROHFRI TSCH, Anne SANNIER, Jennifer TERVIL, Clothilde TORCHY, Liv VILARA et Agathe WEHBÉ



MÉLANGES EN L'HONNEUR DE NATALIE FRICERO

Procédure civile sans frontières

BON DE SOUSCRIPTION

MÉLANGES EN L'HONNEUR DE NATALIE FRICERO

Procédure civile sans frontières



Comité d'organisation

Thibault Goujon-Béthan, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon III

Marie-Cécile Lasserre, Maître de conférences HDR à la faculté de droit et science politique de Nice (Université Côte d'Azur)

Il est des matières indissociables de certains noms et des noms indissociables de certaines matières. Tel est le lien unissant la Professeure Natalie Fricero et la procédure civile.

Professeure des universités à la Faculté de droit de l'Université de Nice (Côte d'Azur), directrice de l'Institut d'études judiciaires de cette faculté pendant plus de 20 ans, présidente de la première Commission nationale de l'examen d'entrée aux CRFPA, membre du Conseil supérieur de la magistrature entre 2019 et 2022, membre du Conseil national de la médiation depuis 2023, doyenne du pôle civil de l'École nationale de la magistrature, ambassadrice de l'amiable, Natalie Fricero a une carrière immense, voire vertigineuse.

Son apport à la doctrine procédurale contemporaine est unanimement reconnu en France et au-delà des frontières nationales par l'ensemble de ses pairs et des professionnels du droit. Les frontières, la Professeure Natalie Fricero n'a eu de cesse de les repousser, de s'en affranchir, voire de les abolir. Travaillant de concert avec les professions juridiques, la Professeure Natalie Fricero a fait céder la frontière entre le monde universitaire et celui des praticiens. Disruptive, elle a innové dans ses pratiques pédagogiques et œuvre continuellement à une conception moderne de la procédure civile dont elle a très tôt repoussé les limites pour y intégrer les modes amiables de résolution des différends.

Pragmatique, elle a considérablement amélioré la lisibilité de la matière tant pour la communauté académique que pour les professionnels à l'échelle nationale et internationale, grâce à ses nombreux ouvrages, articles, conférences, communications, formations et sa participation décisive au code mondial de l'exécution et au code mondial de l'exécution digitale. Précurseur, elle a su saisir en avance l'influx de l'europanisation de la procédure et des droits de l'Homme, mais aussi les opportunités des nouvelles technologies, dessinant les lignes de la procédure civile de demain.

Par sa générosité, son enthousiasme, son dynamisme et son talent, la Professeure Natalie Fricero continue de marquer des générations d'étudiants, d'inspirer nombre de ses collègues et d'influencer la communauté juridique. En lui consacrant ces Mélanges, ses amis souhaitent la remercier de ce qu'elle apporte à chacun et à la procédure civile ; une discipline qu'elle veut humaniste, généreuse, sans frontières ; une procédure civile à son image.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

À RETOURNER À **Librairie LGDJ - 20 rue Soufflot 75 005 Paris**

RENSEIGNEMENTS **clients@lgdj.fr**

Je commande **exemplaire(s) de l'ouvrage**
Mélanges en l'honneur de Natalie Fricero

ISBN : 978-2-247-22349-7

Nom :

Prénom :

Société :

Adresse :

Code Postal : [] [] [] [] [] []

Ville :

Email :

Tél portable :

PRIX DE SOUSCRIPTION : **99 € TTC FRANCO**

Date limite de souscription au **tarif préférentiel de 99 € : 11 juillet 2024**

Date limite de souscription pour **figurer sur la liste des souscripteurs** (imprimée en fin d'ouvrage) : **24 mai 2024**

Veillez indiquer le nom et le titre sous lequel vous souhaitez être mentionné dans la liste des souscripteurs :

.....

Paiement par : Chèque Carte Visa

Carte n° :

[] []

Date d'expiration : [] [] [] []

Cryptogramme visuel : [] [] [] []

(3 derniers chiffres au dos de la carte)

Titulaire de la carte :

.....

Signature :

Le responsable de la collecte des données à caractère personnel est la société LEXTENSO (Lextenso - La Grande Arche - Parc Nord - 1, Parvis de La Défense - 92 044 - Paris - La Défense Cedex) dont le Délégué à la Protection des Données peut être contacté à : dpo@lextenso.fr. Les données collectées sont traitées à titre contractuel, par LEXTENSO uniquement, aux seules fins d'exécuter la commande et de constituer des fichiers clientèle. Ces données peuvent également être utilisées à des fins de prospection commerciale, à titre contractuel lorsque vous êtes client et, à défaut, en vertu de l'intérêt commercial légitime de LEXTENSO et en application de l'avis de la CNIL, selon lequel la prospection entre professionnels ne nécessite pas un consentement exprès. Les données pourront être communiquées aux services client de LEXTENSO et à des sous-traitants auxquels il peut être fait appel dans le cadre de l'exécution des services et aux fins de prospection commerciale. Les informations ne font l'objet d'aucun transfert hors du territoire de l'Union européenne. Les données sont conservées pendant le délai nécessaire à l'exécution et à la preuve de la commande. Dans le cadre de la prospection commerciale, les données sont conservées trois ans avant d'être définitivement effacées sauf en cas de nouveau contact de votre part. Vous disposez des droits (i) d'accès, (ii) de rectification, (iii) d'effacement, (iv) de limitation, (v) d'opposition et (vi) de portabilité sur vos données. Vous pouvez faire valoir vos droits en contactant dpo@lextenso.fr et en justifiant de votre identité. En cas de litige, vous disposez du droit de saisir une autorité de contrôle. Toute demande d'effacement des données, effectuée à tout moment à l'adresse précédente, est susceptible d'empêcher l'exécution de la commande.

ATTENTION : votre inscription sur la liste des souscripteurs est conditionnée au règlement préalable de la commande.



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordnatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc

Responsable scientifique :

Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2024

· Prix TTC au n° : 20 €

+ frais de port

· Abonnement France (un an) :

Journal seul : 591,16 € TTC

Recueils + table seuls : 576,87 € TTC

Journal, recueil + table : 795,36 €

Abonnement feuilletable numérique : 254,23 € TTC

· Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 669 €

Journal, recueil + table : 892 €

Abonnement feuilletable numérique : 249 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : [@LextensoAvocat](https://twitter.com/LextensoAvocat)

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 708 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL462w3 ■ Mieux valoriser les fonctions civiles des magistrats : le plan d'action de l'ENM 3
- GPL462y8 ■ À Lille, avocats et magistrats jugent le futur tribunal judiciaire inadapté à leur quotidien 4
- GPL462w9 ■ Le barreau de Lyon se met au vert 6


Technique

- GPL462x3 ■ Réflexions sur certains aspects de la sous-location dans le bail commercial étude par Jean-Marc NOYER 7

Doctrine

- GPL461s5 ■ « Jeux d'enfants » ou de la lutte contre le harcèlement scolaire étude par Eudoxie GALLARDO 10

Jurisprudence

- GPL462i4 ■ L'incidence inquiétante de l'arrêt du Conseil d'État du 1^{er} mars 2024 sur la présomption d'innocence et le secret du conseil en contestation de perquisition note par Vincent NIORÉ sous CE, 1^{er} mars 2024 14
- GPL462t5 ■ L'avocat peut-il être à ne pas défendre ? note par Julien BROCHOT sous Cass. 1^{re} civ., 28 avr. 2024 19
- GPL462l2 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation par Catherine BERLAUD 23
- GPL462m7 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 26
- GPL462h4 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme par Catherine BERLAUD 29
- GPL462k7 ■ Chronique de jurisprudence de droit des contrats par Dimitri HOUTCIEFF <https://lext.so/GPL462k7>  30

Aux marches du Palais

Portrait

- GPL462x2 ■ Jamellah Bali, bâtonnière du barreau de l'Eure 30

Gazette Spécialisée

DROIT DE LA FAMILLE

Sous la responsabilité scientifique de

Élodie MULON, Isabelle REIN-LESCASTÉREYRES et Guillaume BARBE

31